

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75030

Objet

TENNIS DE L'ORANGERIE
Abonnement d'hiver

DATE DE CONVOCATION

14 avril 1975
DATE D'AFFICHAGE

14 avril 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 16
Nombre de votants 18



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze
le dix huit avril à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TÉTARD, STIPAL, BUCHET,
Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, DUFOUR, COLLE, NAULIN, DOIREAU,
LACHAUD, BROTEAU, BOUTET, PAPEAU, Mme BIDEAU, M. TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. TÉTARD
Me BARDE par Me DUFOUR

Absents : MM. LARGETEAU, RIVIERE, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET,
BARRIERE, Mme FAVIERE, DELAIR,

M on sieur TÉTARD a été élu Secrétaire.

Le tarif d'abonnement actuellement en vigueur pour
l'utilisation pendant la période hivernale des courts de
tennis Quick de l'Orangerie a été fixé à 100 F par personne,
par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 1974

Depuis cette date les frais d'exploitation sont en
constante progression.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en
date du 17 avril 1975,

DECIDE :

- de fixer un tarif forfaitaire de 110 FR par personne
pour la période hivernale (1er Octobre au dimanche des
Rameaux, sauf vacances scolaires de printemps) l'utilisation
des courts de tennis Quick de l'ORANGERIE. *pour*
- de constater la recette correspondante au Chapitre 945-
article 7006 du Budget

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance
pour extrait conforme au Registre,

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TÉTARD

